

FORMALITES POUR 2016/2017

CARTE SCOLAIRE BUS-LR (Anciennement CARTE OPTILE)

- Valable toute l'année scolaire pour un aller et un retour par jour,
- Un prix réduit, de : **114,00 €** dont 12 € de frais de dossier (quelque soit le nombre de sections parcourues),
- Pour bénéficier de la subvention qu'éventuellement votre commune vous accorde : *Renseignez-vous auprès de votre mairie.*



Pour que votre dossier soit complet :

- Remplissez dès maintenant votre demande d'abonnement, complétez les cadres A, B, C, sans oublier de dater et signer le dossier,
- Faites-le tamponner impérativement par votre établissement scolaire avant sa fermeture,
- Joignez : 1 photo d'identité récente (mettre au dos le nom et prénom), 1 enveloppe à votre **nom et adresse** ainsi que 2 timbres au tarif en vigueur, le paiement de **114,00 €** par chèque bancaire ou postal à l'ordre de CEOBUS,
- Transmettez votre dossier avant le 16 juillet 2016 à :

CEOBUS
33 rue des Fossettes
95650 GENICOURT
Service Cartes Scolaires

CARTE IMAGINE'R



Pour bénéficier de la subvention qu'éventuellement votre commune vous accorde :
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Pour toutes vos questions, notre Service Clientèle est à votre disposition au
01.34.42.72.74.

LA CARTE SCOLAIRE « OPTILE »

Valable de Septembre à Juin

- Carte nominative, délivrée par votre réseau de bus
- Permet de circuler sur une ligne entre votre point de montée et l'établissement scolaire
- Valable en période scolaire uniquement
- Valable pour un aller-retour par jour
- Conditions d'attribution :
 - l'établissement scolaire fréquenté est l'établissement public le plus proche dispensant l'enseignement suivi
 - il est éloigné de plus de 3 km de votre domicile
 - vous êtes élèves en secondaire (de la 6ème à la terminale), âgé de moins de 18 ans

LA CARTE « IMAGINE'R Scolaire »

Valable de Septembre à Septembre

- Carte nominative, délivrée (après avoir retiré le dossier auprès du transporteur ou de la Mairie) par l'Agence Imagine'R
- Permet de circuler sur votre réseau de bus, sur les réseaux RATP, RER et SNCF
- Permet de voyager en période scolaire du lundi au vendredi, en fonction du nombre de zones carte orange choisies et est utilisable dans la totalité de la région Ile de France les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que pendant toutes les vacances scolaires
- Le nombre de voyages est illimité
- Conditions d'attribution :
 - vous êtes inscrits dans un collège ou lycée reconnu par l'Education Nationale
 - vous êtes âgé de moins de 22 ans